

Le Plan de relance en Corse-du-Sud



Lettre aux maires - Numéro 3 (septembre 2021)

À la fin de l'année 2020, il a été proposé à toutes les communes, aux six communautés de communes et à la communauté d'agglomération du Pays ajaccien de signer un contrat d'un nouveau type : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Après plusieurs mois de réflexions et de discussions, les sept CRTE de la Corse-du-Sud sont signés ou en passe de l'être. Ce cadrage stratégique pluriannuel, élaboré de manière consensuelle, va permettre aux communes et aux intercommunalités d'organiser leur développement et de réussir leur transition écologique. Il nous appartient désormais de faire aboutir les investissements structurants indispensables aux territoires.

Pascal LELARGE, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud

UNE CONVERGENCE DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS

Basé sur un principe de co-construction avec les collectivités territoriales, le CRTE se décline sur la période 2020-2026 et bénéficie d'une part des crédits du plan de relance et d'autre part, des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR...). Trois priorités ont été identifiées par l'Etat pour la relance de la Corse et ont été déclinées avec les élus : **l'urbanisme, l'immobilier et le foncier ; la gestion des déchets et la remise à niveau des réseaux d'eau et d'assainissement ; l'adaptation numérique des territoires au service des habitants.**



← **Signature du CRTE de la communauté de communes du Celavu-Prunelli, le 3 août 2021**

Résultat d'une concertation locale entre les communes, l'intercommunalité et les services de l'Etat, entamée en mars 2021, avec l'aide du CEREMA, la signature du CRTE de

la communauté de communes du Celavu-Prunelli organise l'ingénierie et le financement de plusieurs projets concrets, notamment le renforcement de la solidarité intergénérationnelle, l'équipement numérique, la construction d'une politique de gestion de l'eau ou encore l'appui au développement d'un tourisme durable.

Le préfet de Corse et le président de la communauté de communes de l'Alta-Rocca ont signé un CRTE visant à donner au territoire les moyens de consolider la cohésion sociale et territoriale, le développement économique durable et la transition écologique. Pour ce faire, le CRTE renforce l'accès au

numérique, l'accueil des entreprises ou encore la préservation des sites touristiques.

Signature du CRTE de la communauté de communes de l'Alta-Rocca, le 9 août 2021 ⇒



Le CRTE mobilise l'ensemble des acteurs territoriaux impliqués dans la relance de l'économie. Un accompagnement personnalisé dans cette démarche de contractualisation est proposé par des opérateurs de l'Etat, au premier rang desquels la délégation territoriale de l'Agence nationale de cohésion des territoires de Corse-du-Sud (DDTM 2A) mais également l'Ademe ou le Cerema.

LES RESSOURCES D'INGÉNIERIE MOBILISABLES DANS LE CADRE DES CRTE

Plusieurs ressources d'ingénierie sont mobilisables pour accompagner les collectivités. La demande doit être effectuée auprès de la DDTM de la Corse-du-Sud ou du sous-préfet d'arrondissement. Parmi les ressources, on retrouve :

Le financement d'un chef de projet CRTE dans chaque communauté de communes.

La mise à disposition des collectivités d'un cabinet de conseil par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour les accompagner sur l'élaboration du projet.

Des conseils et un appui par la DDTM de la Corse-du-Sud.

La possibilité de financer une prestation d'études par un cabinet choisi par la collectivité (via le FNADT).

⇒ L'ensemble des ressources mobilisables est à retrouver sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/questions-frequentes-427>

L'info en plus...

Vous pouvez déposer vos dossiers de demandes de subventions de la DETR 2021 jusqu'au 15 octobre 2021. Les demandes arrivant après cette date seront instruites au titre de l'année 2022.

Interview croisée : Trois questions à Coline DAVID, volontaire territorial en administration (VTA) auprès de la commune d'Appietto et à François FAGGIANELLI, maire d'Appietto.



1. Qu'attendez-vous de cette mission de conception du plan local d'urbanisme (PLU) ?

CD : Etant sortie d'école d'urbanisme l'année passée, prendre en charge la conception d'un PLU lors de ma première expérience professionnelle est une opportunité considérable. J'ai la chance de ne pas être seule et d'être assistée par des bureaux d'étude spécialisés dans l'élaboration des PLU et je bénéficie également de l'aide de spécialistes du continent.

FF : Le VTA constitue l'interface fonctionnelle avec l'ensemble des personnes publiques associées au projet et contribue à un travail d'actualisation du projet de PLU de la commune.



2. Que vous apporte ce VTA ?

CD : Outre une première expérience professionnelle, ce VTA constitue aussi une chance d'être en prise avec des responsabilités importantes qui enrichiront mon CV considérablement. Cela fait à peine trois mois que je suis en poste et j'ai déjà considérablement appris sur le métier.

FF : Ce VTA nous permet de disposer de compétences en ingénierie indispensables à la rédaction et à la conception de documents juridiques complexes. C'est une réelle chance.

3. Quels conseils donneriez-vous aux maires qui hésitent à employer un VTA et aux jeunes qui hésitent à réaliser un volontariat de cette nature ?

CD : J'incite fortement l'ensemble des étudiants en urbanisme à postuler pour des VTA (j'avais moi-même candidaté dans plusieurs régions). C'est une formidable opportunité, d'autant plus que ce genre de contrat est parfait pour des premières prises de poste après une spécialisation en urbanisme.

FF : Les problématiques actuelles des communes nécessitent dorénavant un niveau de technicité pas toujours facile à obtenir pour une commune rurale. Le dispositif de VTA, que l'Etat finance en partie, répond à ces demandes. J'ajouterai également qu'il est important de faire confiance à la jeunesse et de lui donner la chance de pouvoir faire ses preuves sur un premier poste à responsabilité.

Pour vous aider dans le montage de vos projets, vous pouvez contacter votre sous-préfet d'arrondissement :

- Arnaud GILLET, sous-préfet de Sartène (tél. : 04 95 11 12 61) – arnaud.gillet@corse-du-sud.gouv.fr ;
- Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d'Ajaccio (tél. : 04 95 11 10 10) - pierre.larrey@corse-du-sud.gouv.fr